Image not found or type unknown

Assurance habitation remboursement

Par **alainadam**, le **25/11/2013** à **15:11**

bonjour à tous
suite à un problème électrique j'ai contacter mon assurance et j'ai envoyé les justificatif demander.
L'assureur m'a contacter pour me dire qu'il me rembourser 540 euro sur 800 euro mais il m'oblige a acheter les appareils avant le remboursement a-t-il le droit de faire sa ?
sa fait 11 ans que je suis chez lui et je n'ai eu que deux problème mais la première fois il m'avait viré l'argent sur mon compte ce qui ai pour moi normal mais pour cette fois il faut que je rachète les 2 appareils ce qui ne me convient pas.
merci pour vos précisions
alain

Par **Philp34**, le **28/11/2013** à **17:05**

Si je puis vous être utile ...

Bonjour,

Oui, l'assureur est en droit d'exiger le remplacement des appareils endommagés dans le sens où le Législateur n'entend pas que cette somme serve à autre chose ; vos conditions générales au contrat doivent vous le mentionner.

Le côté embêtant du sujet est que le remplacement des dits-appareils doivent être à l'identique (marque, modèle ...) et que souvent selon le type de produit soit il n'est plus commercialisé soit il est beaucoup plus performant.

Faites pour le mieux et en cas de résistance de l'assureur, faites-lui savoir que vous allez former requête auprès du Médiateur des assurances.

Salutations.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés